



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Utilisation du compte de programmes spéciaux

1. A sa 301^e session (mars 2008), le Conseil d'administration a demandé au Bureau de soumettre un document détaillant «l'affectation des ressources, dont le montant total est de 7,8 millions de dollars des Etats-Unis, destinées à appuyer les programmes techniques dans les pays». En novembre 2008, l'examen de cette question a été reporté à mars 2009.
2. Le présent document est soumis conformément à l'article 11.9 du Règlement financier, qui dispose que tout excédent transféré au compte de programmes spéciaux «sera utilisé, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration, pour financer des activités hautement prioritaires d'une durée limitée pour lesquelles aucun crédit n'est prévu dans le budget adopté par la Conférence et qui n'entraîneront aucune demande de financement supplémentaire ultérieur».
3. Le compte de programmes spéciaux doit être utilisé avec prudence, compte tenu de la situation économique et sociale mondiale actuelle et des besoins urgents qui sont susceptibles d'émerger. En conséquence, le Directeur général demande l'autorisation d'allouer un montant de 6,5 millions de dollars aux activités présentées ci-après. Ces fonds permettraient d'appuyer la réponse immédiate à la crise actuelle, ainsi que les mesures de mise en œuvre du réexamen de la structure extérieure, tout en conservant les 1,3 million de dollars restants pour d'autres décisions du Conseil d'administration. Ces décisions pourraient être prises en novembre 2009 sur la base de nouvelles propositions que soumettra le Directeur général.

Réponse à la crise financière et économique

4. En raison de la crise financière et économique mondiale, le BIT doit faire face à une augmentation considérable de la demande de conseils et d'appui techniques aux fins de l'assistance aux mandants de l'OIT, notamment au niveau national. Cette augmentation de la demande de services techniques n'avait pas été prévue dans le cadre du programme et budget pour 2008-09. Par conséquent, ces ressources additionnelles seront employées pour permettre au BIT de répondre efficacement et en temps voulu à ces demandes.
 - i) Actions tripartites nationales menées dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent en vue de répondre à la crise (2,5 millions de dollars).

- ii) Suivi de la Réunion tripartite de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale actuelle, notamment dans le cadre de la Conférence internationale du Travail de juin 2009 (300 000 dollars).
- iii) Observatoire de la crise mondiale de l'emploi et des politiques nationales (300 000 dollars).
- iv) Une réunion sectorielle consacrée à la crise (200 000 dollars).
- v) Enseignements tirés de l'expérience des pays en matière de réponse à la crise, cinq études par pays (600 000 dollars).
- vi) Potentiel de création d'emplois des technologies «vertes»: étude sur l'état des connaissances et discussion tripartite (250 000 dollars).

Renforcer les capacités de l'OIT dans certains domaines en prévision du programme et budget pour 2010-11

5. Les Propositions de programme et de budget pour 2010-11 prévoient le renforcement des capacités de l'OIT dans un certain nombre de domaines chevauchant plusieurs objectifs stratégiques et résultats ¹, ce qui permettrait d'élaborer de nouvelles propositions de coopération technique en vue de renforcer les capacités de l'OIT et d'améliorer les services rendus aux mandants. Un premier investissement dans ces domaines préparerait l'OIT à renforcer ses capacités.

- i) Administration et inspection du travail, projets pilotes dans quatre pays (350 000 dollars).
- ii) Statistiques sur la mesure du travail décent, appui aux pays (500 000 dollars).
- iii) Extension de la couverture de sécurité sociale: réunion technique tripartite demandée par la Commission de l'emploi et de la politique sociale (250 000 dollars).
- iv) Renforcement du suivi des décisions des organes de contrôle des normes internationales du travail, cinq cas pilotes (250 000 dollars).
- v) Investir dans la révision des méthodes de gestion à la lumière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (250 000 dollars).

Mise en œuvre des propositions ² concernant le réexamen de la structure extérieure en 2009 (750 000 dollars)

6. Cela concerne les coûts exceptionnels liés à des mouvements de personnel en vue de déterminer la composition et les profils des membres du personnel les plus adaptés pour chaque bureau et équipe technique et de mettre au point la procédure de recrutement et de sélection des coordinateurs nationaux, ainsi que de redéfinir éventuellement les besoins en termes de locaux.

¹ Voir document GB.304/PFA/3, paragr. 21 et 22.

² Voir document GB.304/PFA/5.

7. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à utiliser 6,5 millions de dollars prélevés sur le compte de programmes spéciaux, comme proposé aux paragraphes 4 à 6 ci-dessus, et de lui demander de soumettre des propositions concernant l'utilisation des 1,3 million de dollars restants au Conseil d'administration en novembre 2009.

Genève, le 10 mars 2009.

Point appelant une décision: paragraphe 7.